

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2017, À LA SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À TADOUSSAC.

Étaient présents : M. Charles Breton, maire
Mme Linda Dubé, conseillère
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère
Mme Mirelle Pineault, conseillère
Mme Catherine Marck, conseillère
M. Guy Therrien, conseiller
M. Stéphane Roy, conseiller

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET MOT DU MAIRE

La séance débute à 19h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2017-0364)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point varia ouvert et en reportant les points suivants à une prochaine réunion

- 5.5 Liste des comités de travail
- 5.7 Représentant Explos-Nature

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2017-0365)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 13 novembre 2017 soit accepté.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 367 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX POUR L'ANNÉE 2018 POUR LA TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES, AINSI QUE D'AUTRES TARIFS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY**

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NO 367**

**RÈGLEMENT NO 367 AYANT POUR OBJET DE FIXER
LES TAUX POUR L'ANNÉE 2018 POUR LA TAXE
FONCIÈRE ET LA TARIFICATION POUR LES
SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUTS,
D'ASSAINISSEMENT ET D'ORDURES, AINSI QUE
D'AUTRES TARIFS.**

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 11^{ième} jour du mois de décembre 2017 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Linda Dubé, conseillère, donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement no 367 ayant pour objet de fixer les taux pour l'année 2018 pour la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et égouts, d'assainissement et d'ordures, ainsi que d'autres tarifs.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 11^{IÈME} JOUR DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2017**

Linda Dubé,
Conseillère

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

**5.2. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 357-2 MODIFIANT
L'ANNEXE 1 (TARIFICATION-GRILLE DE CALCUL
POUR LA TARIFICATION 2018) DU RÈGLEMENT 357
FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY**

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NO 357-2**

**RÈGLEMENT NO 357-2 MODIFIANT L'ANNEXE 1
(TARIFICATION-GRILLE DE CALCUL POUR LA
TARIFICATION 2018) DU RÈGLEMENT 357 FIXANT LES
TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 11^{ième} jour du mois de décembre 2017 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Linda Dubé, conseillère, donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement No 357-2 modifiant l'annexe 1 (tarification-grille de calcul pour la tarification 2018) du règlement 357 fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 11^{IÈME} JOUR DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2017**

Linda Dubé,
Conseillère

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

**5.3. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 331-2 AYANT POUR
OBJET L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS (ES)
MUNICIPAUX (ES) DES LA MUNICIPALITÉ DE
TADOUSSAC**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY**

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NO 331-2**

**RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ
POUR LES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX (ES) DE LA
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC**

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 11^{ème} jour du mois de décembre 2017 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Linda Dubé, conseillère, donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement no 331-2 ayant pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus (es) municipaux (es) de la municipalité de Tadoussac.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 11 IÈME JOUR DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2017.**

Linda Dubé,
Conseillère

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

**5.4. MANDAT RAYMOND, CHABOT, GRANT THORNTON
(CONSULTATION FISCALE POUR L'IMMEUBLE
CASERNE ET POLICE)**

(Rés. 2017-0366) IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Marck

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation du mandat de consultation fiscale pour l'immeuble (casernes et police) au montant de 3000\$ plus taxes.

5.5. LISTE DES COMITÉS DE TRAVAIL

Point reporté

5.6. SUBSTITUT MRC HAUTE-CÔTE-NORD

(Rés. 2017-0367) IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac mandate Madame Catherine Marck comme substitut du maire auprès du conseil de la municipalité régionale de comté de la Haute Côte-Nord.

5.7. REPRÉSENTANT EXPLOS-NATURE

Point reporté

5.8. ENTENTE DE SERVICE « CAIN LAMARRE – AVOCATS »

(Rés. 2017-0368) IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise Monsieur Charles Breton, maire et Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale à signer tous les documents relatifs à l'entente de service de la firme Cain Lamarre – Avocats.

5.9. CALENDRIER 2018 DES RÉUNIONS DU CONSEIL

(Rés. 2017-0369) IL EST PROPOSÉ PAR Guy Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac dépose le calendrier 2018 des réunions du conseil municipal.

5.10. LETTRE D'APPUI – GREMM

CONSIDÉRANT l'apport du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) au sein du village de Tadoussac, incluant le Centre d'interprétation des mammifères marins (CIMM);

CONSIDÉRANT l'importance de sa triple mission, visant à participer au dynamisme de Tadoussac, à sensibiliser les visiteurs de notre région et à protéger les mammifères marins;

CONSIDÉRANT son souci de développement durable ainsi que l'important rayonnement qu'apporte cet organisme sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

(Rés. 2017-0370)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac appuie le Groupe de recherche sur les mammifères marins (GREMM) dans ses activités et encourage d'autres partenaires et acteurs locaux ou régionaux à faire de même.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2017-0371)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE les comptes à payer soient approuvés pour les chèques numéros 11 481 à 11 563.

6.2. PAIEMENT DES FACTURES « LES CONSULTANTS FILION, HANSEN & ASS. INC » (DIFFÉRENTS MANDATS)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2017-0372)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise les paiements des factures suivantes :

- Facture no 2017-22 au montant de 7 621.46\$
- Facture no 2017-23 au montant de 10 922.63\$
- Facture no 2017-24 au montant de 2 793.89\$

Que le tout soit payé à même les fonds disponibles dans le programme de la taxe sur l'essence.

6.3. PAIEMENT DES HONORAIRES (ARCHITECTE ET INGÉNIEUR) CPE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2017-0373)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise le paiement de la facture no 17617 de la compagnie STGM architectes au montant de 8 153.05\$ et le paiement de la facture no 8450 de la compagnie GEMEL au montant de 21 615.30\$ concernant le projet d'agrandissement du Centre des loisirs et l'installation d'un CPE.

6.4. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 1 690 100.00\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 DÉCEMBRE 2017

A) RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 1 690 100.00\$ QUI SERA RÉALISÉ

LE 19 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Tadoussac souhaite emprunter par billet un montant total de 1 690 100.00\$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Pour un montant de \$
306	1 465 000\$
364	175 000\$
361	50 100\$

ATTENDU QU'il y a eu lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-&), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 306, 364 et 361, la Municipalité du village de Tadoussac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2017-0374)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

QUE les billets soient datés du 19 décembre 2017;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;

QUE les billets soient signés par le maire ou le pro maire et la directrice générale ou la secrétaire-trésorière;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	143 200\$
2019	148 000\$
2020	152 600\$
2021	157 700\$
2022	162 800\$ (à payer en 2022)
2022	925 800\$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 306, 364 et 361 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

B) SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Tadoussac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2017, au montant de

1 690 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

143 200 \$	2,00000 %
148 000 \$	2,10000 %
152 600 \$	2,25000 %
157 700 \$	2,40000 %
1 088 600 \$	2,60000 %

Prix : 98,83200 Coût réel : 2,82716 %

2 -CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU
SAGUENAY-ST-LAURENT

143 200 \$	2,85000 %
148 000 \$	2,85000 %
152 600 \$	2,85000 %
157 700 \$	2,85000 %
1 088 600 \$	2,85000 %

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,85000 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

143 200 \$	2,86000 %
148 000 \$	2,86000 %
152 600 \$	2,86000 %
157 700 \$	2,86000 %
1 088 600 \$	2,86000 %

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,86000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2017-0375)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2017 au montant de 1 690 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 306, 364 et 361. Ces billets sont émis au prix de 98,83200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

6.5. PAIEMENT FACTURE JEAN ROY ARPENTEUR-GÉOMÈTRE (MUR RUE DE LA FALAISE)

(Rés. 2017-0376)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise le paiement des honoraires professionnels de la compagnie Jean Roy Arpenteur-Géomètre, la facture no 92-28 au montant de 3 219.30\$.

QUE le tout soit payé à même le surplus affecté « Amélioration des infrastructures ».

6.6. ANNULATION FACTURE (AGENCE DE REVENU DU QUÉBEC)

(Rés. 2017-0377)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac procède à l'annulation de la facture, intérêts et pénalités au compte de l'Agence de revenu du Québec (Jean Claude Dallaire) au montant de 3 478.38\$.

6.7. PAIEMENT FACTURE PG SOLUTIONS

(Rés. 2017-0378)

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Marck

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise le paiement de la facture no CESA23866 de la firme PG Solutions Inc. au montant de 5 480.00\$ plus taxes pour le contrat d'entretien et de soutien des applications du 1 janvier au 31 décembre 2018.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. EMBAUCHE POUR LE SERVICE DES LOISIRS (PÉRIODE DES FÊTES)

(Rés. 2017-0379)

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac embauche Madame Christine Marquis pour le service des loisirs durant la période des fêtes.

Que Madame Linda Dubé, conseillère, se retire du vote considérant un conflit d'intérêt.

QUE Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs aux dossiers.

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

8.1. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 253-42 RELATIF À LA MODIFICATION DE LA ZONE 23-CH POUR CRÉER UNE NOUVELLE ZONE 66-P

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NO 253-42**

**RÈGLEMENT NO 253-42 RELATIF À LA
MODIFICATION DE LA ZONE 23-CH POUR EN CRÉER
UNE NOUVELLE ZONE 66-P**

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Corporation Municipale de Tadoussac tenue le 11^{ème} jour du mois de décembre 2017 à compter de 19 heures au local habituel des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Stéphane Roy, conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance régulière ou spéciale, le conseil procédera à l'adoption du règlement No 253-42 relatif à la modification de la zone 23-CH pour en créer une nouvelle Zone 66-P.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 11^{ÈME} JOUR DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2017**

Stéphane Roy,
Conseiller

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

9. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENT

**9.1. OUVERTURE ET ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE
FOND (2017-2018)**

Considérant que la municipalité de Tadoussac a procédé par appel d'offres public pour l'ouverture et l'entretien des pistes de ski de fond pour la saison 2017-2018;

Considérant que la municipalité de Tadoussac a procédé à l'ouverture des soumissions le 27 novembre 2017;

Considérant qu'une soumission conforme a été déposée;

(Rés. 2017-0380)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac octroi le contrat à Mireille Caron au montant de 6 000.00\$.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier.

10. LOISIRS ET COMMUNAUTAIRE

10.1. PROGRAMME DE SUBVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

(Rés. 2017-0381)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise le dépôt d'un projet en lien avec le développement de la ferme hovington dans le cadre du programme de subvention en matière de sécurité alimentaire (PSSA) 2017-2018.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1. PRÉVENTION INCENDIE « PLAN D'ACTION 2016 »

(Rés. 2017-0382)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac adopte le plan d'action 2016 en prévention incendie selon les orientations du schéma couverture de risque.

12. CORRESPONDANCES

12.1. LETTRE DU 135 ET 137 RUE BATEAU-PASSEUR

Dépôt d'une lettre de Madame Claire Gagné et M. Yves Grisoni concernant le dossier de réaménagement de la rue Bateau Passeur

12.2. COMITÉ ZIP

(Rés. 2017-0383)

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Marck

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac accepte la demande de participation en bien et services au projet *Accompagnement des communautés riveraines face au processus des changements climatiques*, dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

12.3. LES GENS DE MON PAYS

(Rés. 2017-0384)

IL EST PROPOSÉ PAR Mireille Pineault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac autorise de verser une contribution de 100.00\$ (Catégorie Platinum) pour la présentation des deux concerts de Noël le 17

décembre prochain au chœur Les Gens de mon pays.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. VARIA

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

(Rés. 2017-0385)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 20h15.

Charles Breton,
maire

Marie-Claude Guérin,
directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.